

# Informations générales



**Le Bulletin officiel de l'éducation nationale publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des B.O. spéciaux.**

## Vacances de postes

### **Candidature à des emplois de directeur national, régional ou départemental de l'UNSS - année scolaire 2017-2018**

NOR : MENH1633240C  
circulaire n° 2016-189 du 9-12-2016  
MENESR - DGRH B2-4

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

---

La présente note de service précise les conditions de dépôt et d'instruction des candidatures aux emplois de :

Directeur(trice) national adjoint(e) de l'UNSS ;

Directeur(trice) et directeur(trice) adjoint(e) de service régional, conseiller(e) technique auprès d'un recteur ;

Directeur(trice) et directeur(trice) adjoint(e) de service départemental, conseiller(e) technique auprès d'un IA-Dasen ;

1) Conditions de candidature

## **Ouverts aux enseignants(es) d'EPS ou autres fonctionnaires d'État titulaires de catégorie A.**

Les candidats(es) retenus(es) devront notamment être en mesure :

- d'animer les activités régionales ou départementales du sport scolaire par un travail étroit avec les enseignants(es) d'EPS, les coordonnateurs(trices) de district, les chefs(fes) d'établissement présidents(es) des AS ;
- d'être force de propositions pour orienter et dynamiser le plan départemental ou académique de développement du sport scolaire ;
- de mener à bien les différents projets d'organisation des championnats UNSS (de district, départementaux, académiques nationaux ou internationaux) organisés dans le département ou l'académie ;
- de décliner au niveau local les différentes conventions de partenariat signées au niveau national avec les fédérations sportives ;
- de mener un travail de valorisation du sport scolaire avec les responsables sportifs(ves) des différentes collectivités territoriales, les comités régionaux et départementaux du comité national olympique et sportif français (CROS et CDOS) et Comité Paralympique et Sportif français, enfin les clubs sportifs, ligues et fédérations sportives ;
- de décliner la convention cadre signée le 18 septembre 2013 avec le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le ministère chargé des sports ;
- de participer à la réussite des actions éducatives (citoyenneté, santé, lutte contre la violence, etc.) menées par des associations complémentaires de l'éducation nationale ou partenaires du ministère et de l'UNSS dans le cadre d'opérations d'éducation par le sport ;
- d'assurer la gestion du service conformément aux statuts de l'UNSS ;
- de mettre en œuvre un programme régional ou départemental en relation avec les directives du ministère chargé de l'éducation nationale, les objectifs du ministère chargé des sports et le projet national de l'UNSS ;
- d'organiser et diriger un service UNSS;
- de coordonner l'ensemble des organisations sportives de l'UNSS;
- de représenter l'UNSS auprès des institutions, des collectivités et des partenaires.

### 2) Constitution des dossiers et examen des candidatures

a) Candidatures aux emplois de directeurs(trices) et directeur(trice) adjoint(e) de service régional, conseillers(es) techniques auprès d'un(e) recteur(trice) ou directeurs(trices) et directeur(trice) adjoint(e) de service départemental, conseillers(es) techniques auprès d'un(e) IA-Dasen

Le formulaire de candidature est joint en annexe de cette publication ou est à télécharger sur le site de l'UNSS dès parution du présent avis (<http://www.unss.org/>).

Il doit être transmis par la voie hiérarchique au rectorat de l'académie concerné, accompagné d'un curriculum vitae et de toute pièce attestant les qualifications et compétences.

Les dossiers sont examinés et classés par chaque recteur.

L'envoi simultané d'un exemplaire à la direction nationale de l'UNSS, 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, est à effectuer dans le même délai. Le directeur national de l'UNSS fera parvenir à chaque recteur(trice) l'avis qu'il donne sur les candidatures dans un délai de 15 jours suivant la date limite de réception des candidatures mentionnée au point 3) de la présente note.

#### b) Candidatures aux emplois de directeurs(trices) nationaux adjoints de l'UNSS

Le formulaire de candidature est joint en annexe de cette publication ou est à télécharger sur le site de l'UNSS dès parution du présent avis (<http://www.unss.org/>).

Il doit être transmis par la voie hiérarchique au directeur de l'UNSS, accompagné d'un curriculum vitae et de toute pièce attestant les qualifications et compétences.

Les dossiers seront examinés et classés par la direction de l'UNSS.

Ce classement fera l'objet d'un examen en commission de suivi.

#### 3) Procédure et calendrier

Les candidatures sont à adresser dans un délai de 4 semaines suivant la date de parution du présent B.O.E.N.

Les recteurs(trices) veilleront à informer les candidats de la suite donnée à leur candidature avant le 16 février 2017.

L'attention des candidats(es) participant également au mouvement national à gestion déconcentrée est appelée sur le fait que le recrutement sur un poste de directeur(trice) national(e) adjoint(e) ou de directeur(trice) de service UNSS, conseiller(e) technique auprès du recteur(trice) d'académie ou de l'IA-Dasen pour le sport scolaire entraînera l'annulation de cette participation.

Les personnels recrutés sur des postes de directeurs nationaux adjoints seront placés en position de détachement auprès de l'UNSS par arrêté ministériel (DGRH B2-4)

Les personnels recrutés sur des postes de directeur ou directeur(trice) adjoint(e) de service régional ou départemental seront :

- affectés dans l'académie de recrutement par arrêté ministériel (DGRH B2-2) en cas de changement d'académie. Dans ce cas, la liste des candidats(es) retenus(es) doit être adressée au bureau DGRH B2-2 avant le 16 février 2017. Un arrêté ultérieur du recteur(trice) procédera à l'affectation sur le poste ;

- affectés par arrêté du recteur en cas de changement de poste dans l'académie.

4) Postes vacants et susceptibles d'être vacants à la rentrée 2017

### **Postes vacants à la rentrée 2017**

Académie de Grenoble

- Directeur(trice) du service départemental adjoint(e), conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de l'Isère

Académie de Lyon

- Directeur(trice) du service départemental adjoint(e), conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de l'Ain

Académie de Rouen

Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de l'Eure

Académie de Strasbourg

Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie

Académie de Versailles

- Directeur(trice) du service régional adjoint(e), conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département des Hauts-de-Seine

- Directeur(trice) du service départemental adjoint(e), conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département des Hauts-de-Seine

- Directeur(trice) du service départemental adjoint(e), conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département du Val-d'Oise

### **Postes susceptibles d'être vacants à la rentrée 2017**

Académie d'Aix-Marseille

- Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie

- Directeur(trice) du service régional adjoint(e), conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département des Alpes-de-Hautes-Provence

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département des Hautes-Alpes

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département du Vaucluse

Académie de Caen

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de la Manche

Académie de Corse

- Directeur (trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie

Académie de Clermont-Ferrand

- Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie

- Directeur(trice) du service régional adjoint(e), conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie

Académie de Dijon

- Directeur(trice) du service régional adjoint(e), conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie

Académie de Grenoble

- Directeur(trice) du service départemental adjoint(e), conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de l'Isère

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de la Savoie

Académie de Lille

- Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie

- Directeur(trice) du service régional adjoint(e), conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie

- Directeur(trice) du service départemental adjoint(e), conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département du Nord

- Directeur(trice) du service départemental adjoint(e), conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département du Pas-de-Calais

Académie de Limoges

- Directeur(trice) du service départemental adjoint(e), conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de la Corrèze

Académie de Lyon

- Directeur (trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie

- Directeur(trice) du service départemental adjoint(e), conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département du Rhône

Académie de Mayotte

- Directeur(trice) du service régional, conseiller(e) technique auprès du Vice-recteur de l'académie

Académie de Montpellier

- Directeur(trice) du service départemental adjoint(e), conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de l'Hérault

Académie de Nantes

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de la Loire-Atlantique

Académie d'Orléans-Tours

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département du Loir-et-Cher

Académie de Paris

- Directeur(trice) du service régional adjoint(e), conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie

Académie de Reims

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de la Haute-Marne

Académie de Strasbourg

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département du Bas-Rhin

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département du Haut-Rhin

Académie de Toulouse

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de la Haute-Garonne

Académie de Versailles

- Directeur(trice) du service régional adjoint(e), conseiller(e) technique auprès du recteur de l'académie

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département des Yvelines

- Directeur(trice) du service départemental adjoint(e), conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département des Yvelines

- Directeur(trice) du service départemental, conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de l'Essonne

- Directeur(trice) du service départemental adjoint (e), conseiller(e) technique auprès de l'IA-Dasen du département de l'Essonne

Direction Nationale

- Directeur(trice) national adjoint(e)

Les postes amenés à devenir vacants ou non pourvus à l'issue de la procédure décrite dans la présente note, ou créés durant l'année scolaire feront l'objet d'une publication sur la Bourse interministérielle de l'emploi public (Biép : [www.biép.gouv.fr/](http://www.biép.gouv.fr/)) par les services académiques et sur le site de l'UNSS.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale des ressources humaines,  
Catherine Gaudy

Annexe

Candidature à un poste de directeur(trice) national(e) adjoint(e) ou de directeur(trice) de service UNSS, conseiller(e) technique auprès du(de la) recteur(trice) d'académie ou de l'IA-Dasen pour le sport scolaire - rentrée 2017

**NOM :**

**Prénom :**

Adresse personnelle (indispensable) :

Téléphone fixe :

Portable :

Professionnel :

Date de naissance :

Corps : Grade : Échelon :

Affectation actuelle :

Ville : Département :

Académie :

**Est candidat(e) au poste :**

Postes demandés :

(Classer dans l'ordre de préférence tous les postes demandés y compris ceux formulés pour une autre académie)

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

10.



Autres :

Précédentes demandes de postes UNSS et années :

Participez-vous également au mouvement national à gestion déconcentrée ? OUI / NON

L'attention des candidats(es) participant également au mouvement national à gestion déconcentrée est appelée sur le fait que le recrutement sur un poste de directeur(trice) national(e) adjoint(e) ou de directeur(trice) de service UNSS, conseiller(e) technique auprès du recteur(trice) d'académie ou de l'IA-Dasen pour le sport scolaire entraînera l'annulation de cette participation.

Expérience et motivation du candidat(e)

- Investissement à l'UNSS :

- Motivations :

- Expérience dans le monde associatif et sportif :

- Diplômes ou formations complémentaires :

Je m'engage à accepter tout poste figurant dans les postes demandés.

Signature

Avis du chef d'établissement ou de service :

Avis du directeur(trice) du service régional UNSS intégrant l'avis du directeur(trice) du service départemental UNSS de l'agent :

Avis du recteur(trice) de l'académie d'exercice :